
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-quatrième séance – Mardi 15 janvier 2008, à 17 h

Présidence de M. Guy Dossan, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Jean-Marc Froidevaux, M^{me} Nelly Hartlieb, M. Vincent Maitre, M^{me} Mary Pallante, M. Robert Pattaroni et M^{me} Maria Pérez.*

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny, maire, M. Manuel Tornare, vice-président, M. Rémy Pagani, M^{me} Sandrine Salerno et M. Pierre Maudet, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 4 janvier 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 janvier, mercredi 16 janvier et lundi 21 janvier 2008, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ouvre cette première séance de l'année 2008 en vous présentant, au nom du bureau et en mon nom personnel, nos vœux les plus sincères, en espérant que cette année 2008 sera efficace!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, d'abord bonne année à toutes et à tous! Ce soir se déroule le Genève Indoors de football à la patinoire des Vernets et je dois me rendre à la finale. Je vous prie donc d'excuser mon absence de la séance de 20 h 30.

J'aimerais faire un petit rectificatif. M. Simon Brandt a été interviewé par le journal gratuit *Le Matin bleu* au sujet des places de jeux. Contrairement à ce qui a été écrit par le journaliste et dit par un conseiller municipal, nous ne vous demanderons pas 16 millions de francs pour la rénovation des places de jeux; 16 millions de francs, c'est la valeur marchande de l'ensemble des places de jeux de cette ville. Il y a eu une confusion qui a peut-être été entretenue.

Je voulais aussi vous donner une information au sujet de l'amiante dans les écoles et les institutions de la petite enfance de la Ville de Genève. Je demande à M. l'huissier de bien vouloir distribuer l'information que je vous livre maintenant. Je vous avais déjà informés, mais, à la suite d'expertises faites par des entreprises publiques et privées, nous avons d'autres précisions à vous apporter.

Vous lirez attentivement, je l'espère, cette note assez complète, qui sera publiée dans le *Mémorial*. Contrairement à d'autres institutions publiques, la Ville de Genève a largement anticipé cette problématique assez grave et qui est lourde de conséquences parfois humaines. Nous l'avons vu dernièrement dans certains cycles d'orientation. Je suis à votre disposition pour répondre à d'autres questions.

DEPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF



Information à l'intention
du Conseil municipal

Genève, le 15 janvier 2008

Concerne : amiante dans les écoles de la Ville de Genève

De nombreuses informations ont déjà été transmises au Conseil municipal sur la situation de l'amiante dans les écoles de la Ville de Genève. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance traite cette problématique depuis plus d'un an. Ce texte est un point de situation au 15 janvier 2008.

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance a entrepris une expertise de l'ensemble des bâtiments construits avant 1991, expertise suivie d'analyses d'air partout où des matériaux amiantés ont été découverts en quantité significative. Une démarche similaire avait déjà été effectuée en 2001, mais les résultats se sont avérés non fiables par la suite, notamment en raison de l'évolution des connaissances.

Cette nouvelle étude montre que les écoles de la Ville de Genève sont elles aussi touchées par le problème de l'amiante et a permis d'établir une liste d'interventions à réaliser dans 23 lieux. Pour la grande majorité de ces interventions, la localisation des matériaux (dans les chaufferies ou autres locaux de service), ou leur faible quantité, ou encore le fait que l'amiante soit fortement aggloméré, ne justifient aucune inquiétude.

En revanche, trois écoles nécessitent des travaux d'assainissement plus importants :

- L'école de Vieussaux, dans laquelle la première étape de changement des faux-plafonds a déjà été réalisée l'été dernier, sur décision du Conseil administratif,
- L'école des Crêts-de-Champel où le problème devait être résolu par le changement des luminaires en été 2006 mais dans laquelle les nouvelles expertises ont montré que l'isolation phonique de la salle de cinéma de l'école devait également être assainie,
- Le bâtiment A de l'école de Contamines, dans lequel il faut procéder au changement de l'ensemble des faux-plafonds, éventuellement en deux étapes compte tenu de l'importance des travaux.

SÉANCE DU 15 JANVIER 2008 (après-midi) Communications du Conseil administratif

Pour ces trois écoles, le Service des écoles et institutions pour l'enfance est d'ores et déjà autorisé à procéder aux appels d'offres nécessaires. Dès que le service aura obtenu les offres, il procédera aux commandes et, parallèlement, une demande de crédit, de l'ordre de CHF 600.000.- à CHF 700.000.- sera soumise au Conseil municipal. Cette démarche inhabituelle, à savoir que le Conseil municipal sera saisi de la demande de crédit alors que les commandes seront déjà en cours, se justifie par le contexte de cette problématique. Tenant à ce que ces travaux soient réalisés durant l'été 2008, la Ville de Genève doit s'assurer dès maintenant de la disponibilité des entreprises spécialisées.

Les travaux qui doivent être faits et qui sont identifiés à ce jour le seront dans les meilleurs délais et le Conseil municipal recevra toutes les informations à ce sujet dans le cadre de la demande de crédit qui lui sera soumise. Par ailleurs, compte tenu de ce contexte d'incertitude, la décision a été prise d'élargir les expertises déjà effectuées à d'autres écoles qui, dans un premier temps, ne suscitaient aucune inquiétude en raison de leur période de construction, ainsi qu'aux crèches et aux maisons de quartier. Cette étude débouchera sans doute sur une deuxième demande de crédit d'ici la fin de l'année.

Quant à l'information à donner dans les écoles, la plus grande transparence est de mise, notamment dans les écoles qui exigent des interventions rapidement :

- Vieuxseux
- Crêts-de-Champel
- Contamines

Pour l'école de Vieuxseux, une information aux enseignants et à l'ensemble des parents a déjà été donnée au printemps 2007, en vue de la première étape des travaux. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance est entrain d'établir l'historique de l'entretien de ce bâtiment et évaluera si des faits nouveaux nécessitent de convoquer une deuxième séance en vue de la dernière étape du chantier prévue en été 2008.

Concernant l'école des Crêts-de-Champel, une séance réunissant tous les utilisateurs de l'école est prévue le 7 février. Il faut préciser que le problème de cette école a déjà été traité en grande partie avec le changement des luminaires effectué en été 2006. Tout le personnel avait d'ailleurs été informé à l'époque de manière exhaustive. Il s'agit maintenant d'annoncer les travaux qui seront effectués sur l'isolation phonique de la salle de cinéma, le Service des écoles et institutions pour l'enfance doit reconstituer l'historique des interventions opérées dans ce local pour donner des informations complètes.

Pour l'école des Contamines, la séance d'information a lieu ce mardi 15 janvier 2008, en présence de toutes les personnes concernées et de l'association de parents d'élèves.

Pour l'ensemble des écoles dans lesquelles des découvertes anodines ont été faites (par exemple : carton amianté derrière une petite installation électrique), une information écrite sera donnée aux responsables d'école.

Il va de soi que dans ses investigations, le Service des écoles et institutions pour l'enfance a été attentif aux logements de fonction situés dans les groupes scolaires et que les responsables de bâtiment sont étroitement associés à l'ensemble des informations données.

Enfin, il faut souligner la très bonne collaboration du Service des écoles et institutions pour l'enfance avec l'Etat dans ce dossier. La Direction de l'enseignement primaire (DEP), le Service de toxicologie industrielle et de protection contre les pollutions intérieures (STIPI), ainsi que l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et le Service de santé de la jeunesse (SSJ) sont présents dans les séances d'information organisées en Ville de Genève.



Manuel TORNARE

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'ai une dernière communication si vous le permettez, Monsieur le président. Je vous rappelle, et je crois que vous avez reçu l'information, que le Forum des sports aura lieu pour la première fois les 18 et 19 janvier, c'est-à-dire vendredi et samedi prochains, à l'Event Center de la Praille. Je vous invite à la conférence de Christian Karcher, vendredi à 19 h, membre du Défi suisse Alinghi pour la Coupe de l'America 2003 et 2007, sur le thème «D'un rêve d'enfant à la victoire sur la Coupe de l'America. L'enthousiasme comme méthode». Cela peut nous inspirer sur le plan politique, à gauche, au centre et à droite...

Samedi 19 janvier les conférences et table ronde aborderont les thèmes «Solidarité et intégration par le sport», «Prévention en matière de santé», «Organisation des clubs – réseaux – partenariat», «Bénévolat», «Infrastructures sportives». Je pense que c'est un moment important pour tous ceux et toutes celles qui s'intéressent au sport, qu'ils soient membres de la commission des sports et de la sécurité ou d'autres commissions. Vous êtes tous cordialement invités, de même que le public qui nous entend sur TV Léman bleu.

J'en profite pour préciser qu'à 20 h 30 vos débats ne seront pas retransmis sur TV Léman bleu puisque le Genève Indoors a la priorité.

Le président. Nous commençons bien cette année, puisque le Conseil administratif transmet les communications du bureau du Conseil municipal! (*Rires.*)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis passé à la commission des finances il y a une semaine et demie pour l'informer d'une erreur en ce qui concerne le bouclement des crédits de la proposition PR-557 relative à ce dossier extrêmement délicat du Restaurant du Parc des Eaux-Vives. Nous avons présenté un amendement qui, du point de vue juridique, est tout à fait légal.

Le Conseil administratif peut présenter un amendement – j'en ai fait vérifier la teneur – relatif au fait que nous avons imputé deux fois les 883 000 francs de participation de l'assurance suite à l'incendie du 23 avril 1999. Il n'y a donc pas eu de dépassement proprement dit, puisque la proposition de bouclement qui vous a été présentée contenait l'ensemble des dépenses. Mais toujours est-il que la participation de l'assurance incendie de 883 000 francs a été soustraite deux fois, alors qu'elle n'aurait dû l'être qu'une fois, bien évidemment.

Comme il se doit, nous avons informé la commission des finances et, sur la base d'un accord conclu avec elle qui stipulait que je devais vous en parler – je le

fais aujourd'hui – nous sommes partis du principe que la commission des finances enregistrerait ce nouvel amendement du Conseil administratif et le présenterait dans le cadre du rapport final.

J'espère que vous avez noté, comme moi d'ailleurs, la prise de position de mes prédécesseurs au sujet des dépassements de crédits sur ce dossier du Restaurant du Parc des Eaux-Vives. Ils en ont à juste titre informé régulièrement les instances et les commissions ad hoc, comme j'entends le faire aussi à l'avenir.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Comme l'a dit le conseiller administratif Tornare tout à l'heure, la séance de 20 h 30 ne sera pas télévisée, puisqu'un autre genre de spectacle est proposé aux téléspectateurs, le Genève Indoors!

Je vous informe qu'un photographe de la *Tribune de Genève* fera des prises de vue pendant la présente séance.

Autre information: M. Hercod tient à votre disposition des batteries d'ordinateur chargées. Vous êtes donc priés de lui apporter votre batterie morte et de ne pas brancher votre portable sur le réseau électrique.

Je vous rappelle la séance sur le bruit. Elle aura lieu le mercredi 6 février, de 12 h 15 à 13 h 30, à l'auditorium de la caserne des pompiers, à la rue du Vieux-Billard.

Je vous demande aussi, puisque j'ai eu plusieurs remarques à ce sujet, de ne pas vous inscrire pour les questions orales avant que j'annonce l'ouverture de ce point, afin d'éviter que certains se retrouvent en vingt-troisième position sur la liste d'attente des orateurs... ou plus loin encore!

Vous avez reçu par courriel une lettre de remerciements du journal *Le Courrier*, à la suite du vote, par le Conseil municipal, le 28 novembre 2007, d'une subvention extraordinaire de 100 000 francs destinée à la Nouvelle Association du *Courrier*. Cette lettre figurera au *Mémorial*.

LE COURRIER

10.12

L'ESSENTIEL, AUTREMENT.

Au Conseil municipal
Par son président
Monsieur Guy Dossan
Palais Eynard
4, Rue de la Croix-Rouge
Case postale 3983
1211 Genève 3

Genève, le 5 décembre 2007

Monsieur le Président,

Nous tenons par la présente à vous faire connaître nos sentiments suite au projet d'arrêté adopté par votre Conseil dans sa séance du 28 novembre 2007, et vous serions reconnaissants de porter cette missive à la connaissance du Conseil municipal.

L'ensemble de l'équipe du Courrier a pris connaissance avec gratitude de la subvention extraordinaire de 100 000 francs que la majorité de votre Conseil a décidé de lui allouer. Soucieux de préserver son indépendance, Le Courrier avait quant à lui décidé de s'abstenir de toute démarche auprès d'autorités politiques en vue de résoudre ses difficultés financières. L'initiative prise par votre Conseil ne lui va pas moins droit au cœur, Le Courrier conservant évidemment un lien affectif fort avec la ville qui l'a vu naître il y a bientôt 140 ans.

Avec ce nouveau vote, le Conseil municipal manifeste pour la troisième fois en une dizaine d'années son soutien au Courrier sous la forme d'une aide financière. Nous comprenons tout à fait les interrogations que peut susciter chez certains cet usage de l'argent du contribuable pour aider un journal indépendant. Comme nous l'avons écrit dans notre édition du 1^{er} décembre, nous regrettons une situation bancale qui voit la Ville de Genève suppléer à ce que nous considérons comme des carences. Contrairement à l'autorité municipale qui a toujours veillé à une équité de traitement, le canton a en effet tendance, par sa politique d'annonces, à favoriser la concentration de la presse. Le Courrier, surtout, continue à appeler de ses vœux un cadre légal qui, mieux que le système fédéral actuel d'aide à la presse via les tarifs postaux, permettrait un réel soutien à la presse indépendante.

Faute de telles conditions cadres, nous ne pouvons que nous féliciter de votre initiative. Cette subvention unique s'avère particulièrement bienvenue à l'heure où Le Courier doit impérativement, pour tirer son épingle du jeu, conquérir de nouveaux abonnés par une politique active de promotion, à laquelle sera entièrement dévolu ce crédit de 100 000 francs. Le Courier ne manquera pas de fournir à votre Conseil, en temps voulu, une évaluation des résultats obtenus grâce à ce soutien. Nous nous tenons également à votre pleine disposition pour rencontrer une délégation de votre Conseil au cas où celui-ci désirait s'assurer de vive voix du suivi que nous entendons donner à votre décision.

En attendant, nous vous prions de croire, Monsieur le président, ainsi que l'ensemble du Conseil municipal, à notre considération.

Florio Togni
Président Nouvelle Association du Courier



Fabio Lo Verso
Rédacteur en Chef



Le président. Je prie maintenant l'un de nos secrétaires, M. Rubeli, de nous donner lecture de la lettre de démission de M. Metzger adressée à M^{me} Cabussat.

Lecture de la lettre:

Genève, le 28 décembre 2007

Concerne: Démission du Conseil municipal de la Ville de Genève

Chère Madame,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre note du fait que, dès le 1^{er} janvier 2008, je n'habiterai plus en ville de Genève. Je me vois donc dans l'obligation de démissionner du Conseil municipal de la Ville de Genève au 31 décembre 2007.

Je regrette que cela arrive si soudainement, mais des opportunités tant professionnelles que d'ordre privé se sont présentées très rapidement et ne m'ont laissé que peu de temps pour réorganiser cette nouvelle vie et pour faire des adieux en bonne et due forme à chacune et à chacun.

Je ressens un pincement au cœur de quitter ma ville natale et son Conseil municipal. Ces quatre ans et demi passés dans ce délibératif m'ont permis de constater quel est le prix, quel est l'engagement nécessaire au bon fonctionnement de notre commune et quelles sont les joies qui y sont liées. Je suis certain que le travail en commission restera l'outil privilégié pour un débat serein accompagné d'échanges constructifs, contrairement à ce qui se passe durant la plupart des séances plénières...

Je tiens également à souligner l'aventure humaine qui transparaît en filigrane derrière cette aventure politique. En effet, le Conseil municipal n'est pas seulement une addition de blocs de partis, mais il s'agit aussi d'une multitude d'individualités, d'affinités et d'échanges qui enrichissent un parcours personnel.

Malgré tout, je ne serai pas bien loin, car je continuerai à travailler à Genève et ne manquerai pas de venir vous revoir à l'occasion.

Je vous souhaite du courage pour les nombreuses tâches qui vous attendent encore et à très bientôt!

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie de croire, chère Madame, à l'assurance de mes sentiments distingués.

David Metzger

Le président. Je vous annonce que nous avons reçu une motion d'ordre du groupe socialiste demandant de traiter durant cette session la motion M-711, «Prévention de la délinquance des mineurs: non à l'alcool!», inscrite à notre ordre du jour.

Nous avons reçu également une motion d'ordre visant à inscrire à notre ordre du jour la motion M-760 de MM. Simon Brandt, Jean-Charles Lathion, Alexis Barbey et M^{me} Nathalie Fontanet: «Un écoquartier Artamis sur un site totalement décontaminé!».

Enfin, liée à la motion M-742, nous avons reçu une motion préjudicielle M-761 de M^{me} Nathalie Fontanet, MM. Alexis Barbey, Simon Brandt et Jean-Charles Lathion: «Artamis, plus jamais ça!». Nous faisons photocopier ces documents et nous en traiterons après les questions orales.

3. Prestation de serment de M. Patrick Baud-Lavigne, remplaçant M. Jean-Charles Rielle, conseiller municipal démissionnaire, et de M^{me} Christiane Olivier, remplaçant M. David Metzger, conseiller municipal démissionnaire.

Le président. Le Service des votations et élections du Département cantonal des institutions nous a informés que M. Baud-Lavigne et M^{me} Olivier acceptaient le mandat de conseiller municipal. Je demande à l'huissier de bien vouloir faire entrer M^{me} Olivier et M. Baud-Lavigne et je prie l'assemblée de se lever.

M. Patrick Baud-Lavigne et M^{me} Christiane Olivier sont assermentés. (Applaudissements.)

4. Election du-de la premier-ère vice-président-e du Conseil municipal, en remplacement de M. Jean-Charles Rielle, démissionnaire.

Le président. Nous passons maintenant à l'élection d'un vice-président ou d'une vice-présidente de notre Conseil, suite à la démission de M. Jean-Charles

Rielle, conseiller national et ancien premier vice-président de ce Conseil municipal. Je désigne les scrutateurs, qui sont M^{me} Buchet-Harder, M^{me} Kraft-Babel, M. Fiumelli, M^{me} Rys, M. Dramé, M^{me} Paris et M. Zaugg. Ils viendront tout à l'heure chercher les bulletins. Je passe la parole à M^{me} Valiquer Grecuccio.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, en ma qualité de cheffe de groupe, c'est un double plaisir que de présenter la candidature de Thierry Piguet à la première vice-présidence du Conseil municipal, puisque ce moment nous rappelle également la belle élection de notre camarade Jean-Charles Rielle au Conseil national, élection qui amène aujourd'hui le Parti socialiste à proposer la candidature de Thierry Piguet, appelé à reprendre le flambeau avec l'enthousiasme que nous lui connaissons, selon sa propre devise, disait-il et dit-il: «Sans passion, jamais!»

Thierry, à l'image de son engagement de comédien, vit avec conviction son quotidien aux facettes contrastées et multiples. L'homme politique, au parcours marqué par son combat contre les inégalités et la défense de tous les droits démocratiques – a-t-il dit un jour – est entré au Parti socialiste en 2002. Il coprésidera le Parti socialiste de la Ville de Genève avec Martine Sumi, notre camarade conseillère municipale, illustrant ainsi son engagement pour les questions de l'égalité entre hommes et femmes, chère aux socialistes, participant également au groupe Egalité de notre parti.

Ce qui lui fait dire, dans une interview récente, que le fait de siéger au Conseil municipal n'est pas compatible avec une vie de famille et de remercier les siens, illustrant ici la difficulté que nous connaissons toutes et tous de concilier vie politique, vie familiale et vie professionnelle, et les combats qu'il reste encore à mener.

Conseiller municipal depuis 2005, engagé dans les commissions de la culture et de l'aménagement, il est désormais célèbre pour être le défenseur acharné de Rousseau et de l'Espace Rousseau, ce qui ne l'a pas empêché d'énoncer dans un tout-ménage socialiste la citation de Voltaire: «Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrais jusqu'au bout pour que vous puissiez le dire.» Fait qui témoigne de sa liberté d'esprit, de son combat politique et de son amour des lettres.

Cette même fougue fait de lui un personnage animé par ses convictions lorsqu'il croise le fer même avec nos cousins les Verts sur les questions des normes de stationnement et de plans localisés de quartier, tout en étant un opposant fervent au parking sous-lacustre et ce, dans des belles tirades qui font tout son talent.

Thierry, c'est également l'homme des coulisses qui représente le Parti socialiste au comité de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO), avec efficacité, porté par une révolte, comme il l'a dit une fois: «Nous vivons désormais dans une société irresponsable.» Révolte qu'il entend ainsi positiver. Cette même révolte le pousse à agir au quotidien, avec ses élèves dans son métier d'enseignant de techniques de communication orale, lui qui voit des jeunes exclus du système scolaire, ceux qui sont sans perspectives d'avenir au sortir du cycle d'orientation.

Cette révolte et donc cet engagement trouvent leurs racines dans son adolescence, où il avait décidé, avec d'autres ados, de monter un groupe qui aurait fait le tour des classes du cycle d'orientation pour sensibiliser les élèves aux problèmes de famine dans le monde et de la pauvreté.

Les coulisses, ce sont aussi les moments de détente et son attrait pour les lieux qui vivent. Ainsi, il confiera que son lieu préféré en ville de Genève reste les bains des Pâquis, pour le foisonnement des gens au cœur de la ville, ce qui témoigne de son ouverture pour la diversité.

L'homme des coups de cœur et de tête. Après des études de commerce, maturité, sciences économiques, travail de comptable, il file à Paris pour des études d'art dramatique et revient à Genève pour conjuguer avec passion art de la scène, passion de l'enseignement et, nous le voyons aujourd'hui, passion pour la politique, pratiquant avec bonheur l'art de l'autodérision.

«Evidemment, dit-il, comme la plupart des profs, j'ai toujours une leçon à donner. C'est le côté pédagopédant. Reste que je me vois plutôt comme un transmetteur apprenant.» Nul doute que Thierry Piguet saura être le transmetteur engagé des idées socialistes dans sa charge de premier vice-président et qu'il saura seconder Guy Dossan en étant, certes, l'apprenant, mais également son bras droit de gauche, efficace et plein d'énergie, et nous appeler ainsi à tenir notre rôle d'élus et d'élues avec dignité et sens des responsabilités.

Le président. Bien qu'il s'agisse d'une élection complémentaire, notre règlement demande qu'elle soit faite au bulletin secret. Je prie les scrutateurs de venir chercher auprès du bureau les bulletins à distribuer.

Les bulletins ayant été distribués, j'invite les huissiers à les recueillir. Les scrutateurs et les secrétaires se rendront à la salle Nicolas-Bogueret, afin de procéder au dépouillement du scrutin.

(La séance est suspendue pendant le dépouillement.)

Résultat de l'élection:

Bulletins distribués:	73
Bulletins retrouvés:	72
Bulletins blancs:	16
Bulletins nuls:	09
Bulletins valables:	63
Majorité absolue:	32

Le président. *M. Thierry Piguet* est élu par 47 voix. (*Applaudissements.*) Si *M. Piguet* veut bien me rejoindre et prendre place au bureau...

5. Election d'un-e secrétaire du bureau du Conseil municipal, en remplacement de M^{me} Sarah Klopmann, démissionnaire.

Le président. M^{me} Sarah Klopmann devenant cheffe de groupe des Verts, elle a souhaité quitter le bureau du Conseil municipal. Je prie *M. Rubeli* de nous donner lecture de la lettre de démission qu'elle m'a adressée.

Lecture de la lettre:

Genève, le 8 janvier 2008

Monsieur,

Par la présente, je vous annonce ma démission du bureau du Conseil municipal. J'ai nouvellement pris la charge de cheffe de groupe du caucus vert et il nous tient à cœur de partager les différentes tâches.

Persuadée que je serai très bien remplacée, il ne me reste plus qu'à attendre les réunions «bureau et chef-fe-s de groupe» pour avoir à nouveau le plaisir de travailler avec vous et les autres membres du bureau.

Veuillez recevoir mes plus amicales salutations.

Sarah Klopmann

Le président. Je passe la parole à une personne de son groupe... Tiens, M^{me} Klopmann, démissionnaire! (*Rires.*)

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Merci, Monsieur le président. Eh oui, je vais présenter moi-même ma successeuse! Je vous propose M^{me} Moratti Jung. Agée de 37 ans, elle a deux filles et elle siège dans ce Conseil municipal depuis plus de quatre ans déjà. Elle a siégé dans plusieurs commissions, et elle a entre autres présidé la commission sociale et de la jeunesse.

Durant la dernière législature, elle a aussi été membre de la Commission consultative de la petite enfance, qu'elle a présidée pendant plus d'une année. Elle a beaucoup travaillé dans le domaine de la petite enfance et en crèche. Actuellement, M^{me} Moratti Jung est membre de F-Info et elle n'a de cesse ici de se battre pour les combats féministes. Elle égaiera très bien, j'en suis sûre, ce bureau et je vous propose d'accueillir à bras ouverts une femme jeune qui remplacera une femme jeune!

Le président. Je demande aux mêmes scrutateurs que tout à l'heure de bien vouloir venir au bureau chercher les bulletins. J'en profite pour faire une communication: depuis le 1^{er} janvier 2008, tous les locaux du Grand Conseil sont non-fumeurs... (*Exclamations et applaudissements.*) Cela veut dire que la salle des pas perdus ne peut plus être utilisée et que ceux qui veulent fumer feront comme en France ou en Espagne: ils iront sur le trottoir!

Je demande aux huissiers de récolter les bulletins. Le scrutin est clos et je prie les scrutateurs et les secrétaires de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret pour le dépouillement.

(La séance est suspendue pendant le dépouillement.)

Résultat de l'élection:

Bulletins distribués:	73
Bulletins retrouvés:	71
Bulletins blancs:	19
Bulletins nuls:	02
Bulletins valables:	69
Majorité absolue:	35

Le président. M^{me} Anne Moratti Jung est élue par 50 voix. (*Applaudissements.*)

6. Election d'un-e représentant-e du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, en remplacement de M. Jean-Pierre Oberholzer, démissionnaire (statuts de la fondation du 23 février 2004, art. 8) (RCM, art. 129, lettre B).

Le président. Je passe la parole à M. Rubeli pour qu'il nous lise la lettre de démission de M. Oberholzer, adressée à M. Jacques Mino, président de la fondation.

Lecture de la lettre:

Genève, le 10 décembre 2007

Monsieur le président,
Cher Jacques,

Comme je vous l'ai déjà annoncé, je vous confirme par la présente mon intention de démissionner du conseil de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

En effet, le mandat que la Ville de Genève a confié à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social demande une disponibilité que mes activités professionnelles ne m'autorisent pas. Croyez que je le regrette, car le peu de temps passé au sein de la fondation m'a néanmoins permis d'appréhender les défis qui vous attendent et j'aurais vraiment souhaité pouvoir contribuer à les relever.

Merci de considérer que je reste membre du conseil de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social jusqu'à la désignation par le Conseil municipal de la Ville de Genève de mon successeur, mais au plus tard jusqu'au 31 janvier 2008.

Tout en vous souhaitant, ainsi qu'à l'ensemble des membres du conseil de la fondation, plein succès dans vos réalisations futures, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, cher Jacques, mes salutations distinguées.

Jean-Pierre Oberholzer

Le président. Il s'agit du siège du Parti libéral au sein de cette fondation et je passe la parole à son représentant, M. Barbey.

Questions orales

M. Alexis Barbey (L). Je dirai d'abord deux mots sur cette démission de Jean-Pierre Oberholzer. Je pense que cette démission est exemplaire et importante pour ce Conseil municipal, car elle montre vraiment à quel point les gens qui siègent dans des commissions extraparlimentaires du Conseil municipal le font, d'une part, avec sérieux, puisque, lorsqu'ils ne se sentent plus en mesure de répondre pleinement à leur mandat, ils démissionnent, et c'est le cas de M. Oberholzer, et, d'autre part, à quel point ces mandats exigent de l'engagement et du temps de la part de ceux qui s'y proposent.

Non seulement, par rapport à cet engagement précis à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, le travail est devenu extrêmement important puisque cette fondation – et c'est tant mieux! – a procédé à un certain nombre d'acquisitions, mais les modifications apportées au droit des administrateurs font qu'un poids de plus en plus lourd repose sur ceux qui s'engagent.

Pour remplacer M. Oberholzer, le groupe libéral soumet à vos suffrages la candidature de M^{me} Linda de Coulon, membre du Parti libéral. Elle siège au sein de ce Conseil municipal depuis de nombreuses années et, en particulier, à la commission des travaux et à la commission de l'aménagement et de l'environnement. C'est dire qu'elle sera parfaitement équipée pour faire face aux dossiers de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Je vous remercie de lui faire bon accueil.

Le président. Le Conseil municipal étant représenté au sein de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social par un membre par parti, cette élection est donc tacite.

M^{me} Linda de Coulon est élue. (Applaudissements.)

7. Questions orales.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, ma question s'adresse à M^{me} la conseillère administrative responsable du département des finances et du logement. Chacun a pu constater que le bâtiment de l'Hôtel Kempinski, ex-Noga Hilton, vient de faire l'objet de travaux, à la suite de cessions successives de la Société immobilière du Grand Casino.

Après ces travaux, certaines questions ont été posées, qui méritent, selon nous, une clarification afin de faire taire tous éventuels malentendus. Si notre mémoire est bonne – et elle est bonne – en 1972, la Ville de Genève, par le vote de son Conseil municipal, a octroyé à la Société immobilière du Grand Casino un droit de superficie de nonante-trois ans, sous certaines conditions qui devaient subsister dans tous les cas.

Ces conditions fort précises avaient notamment pour but de préserver les intérêts de la population en assurant, par-delà les éventuelles cessions, un caractère ouvert et diversifié de ce complexe pendant tout le temps durant lequel courrait le droit de superficie. Aujourd'hui, le Conseil administratif peut-il assurer au Conseil municipal que, lors des diverses transactions immobilières qui ont marqué l'évolution de ce lieu, les intérêts de la Ville ont été toujours protégés et que les conseillers administratifs chargés du dossier ont régulièrement veillé à l'intérêt des Genevois, c'est-à-dire au respect des obligations contractuelles par le superficiaire? Je vous remercie de votre aimable attention.

Le président. M^{me} Salerno vous répondra demain.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). J'ai une question qui s'adresse à M. Manuel Tornare. Nous avons appris cette semaine, en commission des sports et de la sécurité, qu'il existait à Genève un gigantesque banc intitulé «banc skateball», qui est enfermé dans un local quelque part dans un hangar. J'aimerais savoir pourquoi ce banc n'est pas mis à la disposition de la jeunesse qui souhaite pratiquer ce type de sport. J'aimerais savoir également, Monsieur Tornare, quel est le prix du stockage de ce banc, compte tenu, apparemment, de son poids de 3 tonnes et de sa taille considérable.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Merci de votre question, Madame Fontanet. J'avais déjà eu l'occasion d'en parler à la commission sociale et de la jeunesse ou en plénum, mais je veux bien répéter ce qui s'est passé par rapport à ce banc, qui n'est pas gigantesque, sauf peut-être vu par un Appenzellois... (*Rires et remarque de M. Pagani.*) Excusez-moi! C'est du racisme, et je risque d'avoir la LICRA contre moi, selon M. Pagani...

C'est à la suite du forum «La ville en jeux», que nous avons organisé avec le Service des écoles et institutions pour l'enfance à Uni-Mail, en septembre 2004, que nous avons pris la décision de mandater une entreprise et une artiste architecte pour faire ce skate, et nous sommes en train de chercher un emplacement.

Vous avez parlé du poids de ce banc: c'est vrai qu'il s'agit de 3,5 tonnes. Nous avons fait certaines propositions dans des quartiers et nous avons consulté les responsables du domaine public pour voir où nous pourrions le mettre. Une solution sera trouvée en tout cas cette année, je peux vous rassurer.

Vous m'avez posé la question du coût du stockage. Je me renseignerai et je vous donnerai la réponse demain.

M^{me} Patricia Richard (R). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Pagani. Nous aimerions savoir quelle est la politique du Conseil administratif au sujet de la présentation des dossiers pour les subventions des travaux de restauration des églises. Qu'est-ce qui nous amène à avoir aujourd'hui le dossier du Sacré-Cœur et à ne pas avoir, par exemple, le dossier de la chapelle de la Pélisserie?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis très à l'aise pour vous répondre. Bien qu'ayant une position très arrêtée sur les questions de foi, qui appartiennent à chacun, j'ai de tout temps eu à cœur, quand j'étais député, de défendre notre histoire et la pérennité d'un certain nombre de bâtiments, comme le temple de Saint-Gervais ou d'autres monuments historiques importants. La chapelle de la Pélisserie et l'église du Sacré-Cœur font partie, à mon avis, de ces monuments à préserver et la collectivité doit donner un coup de main quand il s'agit de leur préservation.

J'ai donc, comme il se doit, défendu ces dossiers et, malheureusement, il n'est ressorti de l'ensemble du processus démocratique, auquel tout le monde est astreint dans cette République, qu'un seul dossier – j'en suis désolé – celui du Sacré-Cœur. Quant aux autres, le Conseil administratif a répondu, en ce qui concerne le Palais de l'Athénée et la chapelle de la Pélisserie, négativement. Je ne peux que prendre acte et le regretter, mais toujours est-il qu'il en est ainsi.

J'espère néanmoins que vous réserverez un très bon accueil au crédit que notre Conseil administratif a décidé de vous soumettre pour la participation aux travaux d'entretien et de rénovation du Sacré-Cœur.

M. Christian Lopez Quirland (S). Si ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif, elle concerne particulièrement M^{me} Sandrine Salerno, M. Manuel Tornare et M. Patrice Mugny. Il s'agit d'une question un peu épineuse. Le 16 décembre 2007, le peuple a accepté la nouvelle loi cantonale sur le chômage. Vous savez que celle-ci met un terme définitif aux emplois tempo-

raires cantonaux, qui sont remplacés par des emplois dans l'économie sociale et solidaire – ce qui est une bonne chose – dans laquelle j'espère que de nombreux emplois seront créés rapidement, puisqu'il s'agit d'environ 800 à 1200 demandeurs d'emploi.

Il s'avère que la Ville de Genève mettait à disposition, bon an mal an, si mes informations sont correctes, environ 70 postes par année pour que des demandeurs d'emploi puissent exercer une activité professionnelle pendant une année. Si mes informations sont toujours correctes, il s'agit notamment – ou plus précisément – d'emplois au Service des espaces verts et de l'environnement, mais également dans votre département, Monsieur Mugny, à savoir dans les bibliothèques et les musées.

Sachant que ce nombre est assez considérable, comment pensez-vous agir et quelle est la politique du Conseil administratif pour répondre à cette nouvelle situation? Comment remplacerez-vous ces 70 postes dans l'administration communale afin de sauvegarder la qualité des prestations de cette Ville et, en même temps, s'attaquer à cette problématique du chômage, assez difficile aujourd'hui à Genève?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, Monsieur Lopez Quirland, nous vous en avons fait l'annonce en septembre-octobre 2007, le Conseil administratif a commencé à travailler sur la problématique du chômage et de la réinsertion socioprofessionnelle bien avant la date de l'échéance électorale du 16 décembre 2007. Nous avons pris acte de la décision des Genevoises et des Genevois quant à la modification de la loi sur le chômage.

D'un autre côté, nous avons avancé sur le dispositif qui est aujourd'hui celui de la commune et qui s'articule principalement autour du Fonds chômage. Vous le savez, puisque les socialistes avaient été à l'origine de ce projet. Dès lors, les occupations temporaires cantonales qui, aujourd'hui, existent encore en Ville de Genève se poursuivront jusqu'à leur terme. Nous avons bien plus qu'une septantaine d'emplois proposés dans ce cadre-là, c'était beaucoup plus proche de la centaine. Mais, dans cette masse d'emplois, il y avait à peu près 66 à 70 emplois qui étaient jugés indispensables pour l'activité et le bon fonctionnement de la collectivité communale.

Nous avons décidé, au Conseil administratif, à la suite d'un débat qui a eu lieu le 19 décembre 2007, de réformer l'action communale en matière de chômage et de réinsertion socioprofessionnelle, prenant acte notamment de la votation cantonale. S'agissant des emplois qui, auparavant, étaient assurés par des personnes en occupation temporaire cantonale, nous avons décidé que, dans le cadre du projet de budget 2009, les différents départements concernés, principalement le départ-

tement de la culture, accessoirement le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, veilleront à absorber ces postes-là dans leurs budgets respectifs. Si ce n'est pas possible, l'ensemble du Conseil administratif procédera à des arbitrages.

L'essentiel, pour nous aujourd'hui, est que la politique que nous souhaitons voir naître dans le courant de l'année 2008 soit au service de la personne à réinsérer sur le plan socioprofessionnel. Il ne s'agit pas tant d'utiliser un potentiel d'hommes et de femmes qui travailleraient à moindre prix pour la collectivité publique, sans avoir le statut de fonctionnaire.

Voilà en quelques mots les grandes lignes politiques que le Conseil administratif a dessinées en décembre 2007. Si vous êtes intéressés à plus, je peux vous distribuer une note écrite qui reprend le document mis en discussion au Conseil administratif et que nous avons envoyé lundi à l'ensemble des partenaires sociaux de la Ville de Genève.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Ma question concerne la réorganisation de la direction des Musées d'art et d'histoire. J'aimerais savoir ce qu'il advient du directeur adjoint, dont les fonctions ont pris fin à la mi-décembre 2007, alors qu'une nouvelle directrice adjointe et une responsable des ressources humaines et des infrastructures viennent d'être nommées. Parallèlement, nous constatons que cette personne conserve un titre de directeur adjoint, mais désormais à la direction du département, c'est ainsi que cela apparaît dans l'annuaire municipal. J'aimerais bien connaître son avenir professionnel au sein de la municipalité.

M. Patrice Mugny, maire. Madame la conseillère municipale, dans le passé, il y a eu des problèmes aux Musées d'art et d'histoire et une interpellation est d'ailleurs encore en attente – mais ce n'est pas moi qui établis l'ordre du jour du Conseil municipal... C'est vrai, il y a eu des problèmes, mais une nouvelle directrice adjointe a été nommée, en la personne de M^{me} Nathalie Chaix, une personne des ressources humaines, et nous essayons de réguler les choses.

Quant à l'avenir de l'ancien sous-directeur, nous sommes ces semaines-ci en train de l'organiser avec lui. Mais il est un peu difficile, en séance plénière, devant les caméras de la télévision, d'entrer dans les cas particuliers ou les dossiers du personnel. Vous le comprendrez: soit je répons en commission, soit j'interromps cette intervention, mais en tout cas je ne rendrai pas publiques ces choses-là.

M. Jean-Charles Lathion (DC). La Ville étant actionnaire de TV Léman bleu, j'aurais souhaité demander au Conseil administratif s'il pensait relancer TV

Léman bleu sur la motion M-63, «Télévision de proximité et malentendants», déposée par les démocrates-chrétiens au mois de juin 2000 et traitée par le Conseil municipal. Cette motion proposait notamment d'envisager la traduction simultanée pour malentendants des débats du Conseil municipal.

Comme vous le savez, la seconde chaîne de la Télévision suisse romande a fait un effort en ce sens et j'aurais souhaité savoir si le Conseil administratif allait poser cette question à TV Léman bleu ou si nous devons rédiger une nouvelle motion.

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement.

M. Jean-Louis Fazio (S). Ma question s'adresse à MM. Pagani et Tornare. Je voulais savoir quand le Conseil administratif viendrait avec une proposition de crédit pour la rénovation de la villa Freundler. En effet, le projet de rénovation consisterait à mettre des salles à la disposition des associations du quartier et des chambres au premier étage pour des étudiants.

Plusieurs associations du quartier de Plainpalais m'ont demandé de vous poser cette question, puisque la maison de quartier manque d'espace. Je voulais savoir quand le Conseil administratif interviendrait pour achever, en fait, toute l'étape de rénovation du quartier de Plainpalais.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce dossier a été instruit par mon prédécesseur. Les études quant au projet réaffecté prévoient, je crois, huit chambres d'étudiants et des locaux communs au rez-de-chaussée.

Ce projet est à bout touchant. Je l'ai vu, il a été chiffré et le crédit d'étude vous sera présenté le cas échéant. Ce dossier pose toute une série de problèmes qui seront traités par le Conseil administratif, mais, je peux vous le certifier, il va de l'avant.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno. Nous savons depuis plusieurs années que la Ville devra déboursier des sommes très importantes pour décontaminer le site d'Artamis. On parlait hier de 15 millions de francs et, aujourd'hui, il s'agit plutôt de 40 millions de francs. Comme vous le savez, les radicaux ont toujours demandé que les comptes de la Ville reflètent la réalité.

Or, à ma grande surprise, aucune provision relative à ces frais de décontamination n'a jamais été inscrite au passif du bilan de la Ville. Ma question est donc la suivante: les comptes 2007, que vous êtes en train de boucler, présenteront-ils une provision qui montrera l'effort financier que la Ville doit faire pour préparer le terrain?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Merci de votre question, Madame, sur un sujet qui va vous occuper tout à l'heure, puisque j'ai vu que vous aviez une motion à l'ordre du jour sur Artamis et que plusieurs autres motions sur le même sujet sont arrivées sur vos pupitres.

Non, la Ville n'a jamais prévu, dans ses comptes, une réserve pour la dépollution d'Artamis, d'abord parce que, sur le plan comptable, on ne fait pas les choses de cette manière, ensuite parce qu'il était difficile d'évaluer le montant et de savoir qui paierait quelle partie de l'addition. Vous parlez de 15 millions de francs, nous savons aujourd'hui que certains chiffreages sont à 48 millions, d'autres même à 60 millions.

Par conséquent, il est difficile de provisionner une somme qui soit crédible. Ensuite, il n'y a aucune obligation légale de provisionner des dépenses qui pourraient reposer sur la collectivité publique, parce que, dans ce cas, on pourrait aussi mettre en provision l'ensemble des coûts des rénovations de notre parc financier et administratif, que nous devons tôt ou tard rénover, nous le savons.

Maintenant, s'agissant du chiffre exact lié à la dépollution d'Artamis, il devrait être arbitré prochainement entre les différents partenaires et nous en saurons plus. Le Conseil administratif viendra devant vous avec un projet d'arrêté – soumis à référendum – qui déblocquera les sommes.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Ma question s'adresse à M. Pagani et elle concerne un de ses services, me semble-t-il. A la suite de la récente et regrettable fermeture du Café Cristallina, à la rue du Rhône, et de son prochain remplacement par une bijouterie, j'ai appris que la Ville, bien qu'ayant la possibilité d'intervenir sur les changements d'affectation, n'avait émis aucune observation sur ce dossier. Je voulais savoir pourquoi.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, dans ces dossiers, nous n'avons que la possibilité de donner notre préavis municipal. Nous ne sommes pas décideurs dans cette affaire et notre préavis municipal doit se fonder sur la loi, soit sur la loi sur les construc-

tions et les installations diverses (LCI), soit sur la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR), voire sur les plans d'utilisation du sol (PUS).

Malheureusement, en ce qui concerne les changements d'affectation, nous n'avons ni la possibilité de recourir ni les moyens d'imposer, si ce n'est de manière générale. La LDTR permet – j'ai étudié la question très attentivement – aux autorités de garantir une certaine polyvalence des commerces. Mais c'est tout ce que la loi contient aujourd'hui pour faire en sorte que les commerces de proximité restent diversifiés. C'est une de mes préoccupations. Que nous n'ayons aujourd'hui plus que trois quincailleries en ville de Genève, par exemple, est extrêmement préoccupant. Il y a aussi toute la question du Bourg-de-Four, qui n'a plus de réelle boulangerie.

Je suis conscient de ce problème mais, malheureusement, dans le cas d'espèce, et pour vous répondre de manière tout à fait précise, il n'y a pas d'arguments, du point de vue juridique comme du point de vue politique – au sens où personne dans la population ne s'est élevé contre cette modification – qui m'aient conduit à donner un préavis défavorable à ce changement d'affectation.

M. Olivier Fiumelli (R). Ma question s'adresse à M. Tornare. Nous avons appris dans la presse d'hier que l'opération ski sur la Treille aurait généré un bénéfice. Je dis bien «aurait», car personne n'a encore vu ces comptes. Nous avons aussi appris que vous avez décidé de distribuer ce prétendu bénéfice à des organisations caritatives.

Ma question est la suivante: dès lors que cette manifestation a été organisée par des services de la Ville, que l'intégralité des transactions financières doit figurer dans les comptes budgétaires de la Ville soumis à la surveillance du Conseil municipal, qui vous a donné l'autorisation de distribuer ce surplus de recettes?

(La présidence est momentanément assurée par M. Thierry Piguet, vice-président.)

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, on voit que vous travaillez au Département cantonal des finances... Vous voulez «remettre de l'ordre» en Ville de Genève! L'essentiel consiste à équilibrer les comptes. Vous êtes un humaniste et je pense que vous ne serez pas opposé à ce que nous donnions une partie de ce bénéfice à des organisations caritatives, comme Emmaüs, le Cœur des Grottes ou la Thune du cœur. Agir ainsi est de bon aloi.

Cela dit, je pense que vous êtes peut-être un peu énervé parce qu'il y a eu des bénéfiques et pas de déficit... Nous nous réjouissons de ce grand succès: 3500 enfants sont venus, dont 300 se sont inscrits dans des clubs de ski, comme l'a dit le président de la section genevoise de l'Ecole suisse de ski. C'est là l'essentiel. Ce fut un grand succès et, comme je l'ai annoncé, l'opération sera reconduite en fin d'année 2008, mais dans un autre lieu.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ma question s'adresse au conseiller administratif Maudet et elle concerne les sapins de Noël. En effet, à part les quelques personnes qui ont des sapins synthétiques ou des sapins en pots, il y a à Genève des milliers de sapins de Noël. Aujourd'hui, les informations semblent manquer sur ce que les Genevois doivent faire de leurs sapins de Noël après les fêtes. J'ai beau avoir consulté votre brochure *Calendrier Voirie 2008*, aucun mot sur les sapins de Noël n'y figure.

Il existe cependant un sport genevois qui consiste à attendre que son voisin dépose le premier sapin pour commencer un tas. Je ne pense pas que c'est une politique publique et je voudrais donc savoir, premièrement, ce que les Genevois doivent faire de leurs sapins de Noël, deuxièmement, quelle information est diffusée à cet égard et, troisièmement, ce qu'il advient de ces sapins.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie de votre question. Elle me permet ici de développer cette problématique qui m'a personnellement préoccupé en fin d'année.

Je souligne d'abord le fait que les Genevois doivent se comporter avec leurs sapins de Noël comme avec leurs autres déchets encombrants. A priori, les descendre au bas de leur immeuble et, si possible, la veille ou, mieux encore, le matin même de la levée ordinaire des déchets ménagers.

Il faut savoir que, dans les deux semaines qui ont précédé ce 15 janvier 2008, nous avons organisé une levée spécifique de sapins de Noël par les services de la Voirie. Ces sapins ont fait ensuite l'objet d'une évacuation dans une filière de recyclage, grâce aux services de la société Serbeco, qui a récupéré ces sapins et les a valorisés, d'une certaine manière, comme des déchets particuliers – du bois – à travers sa propre filière de recyclage de déchets de ce type-là.

Là où l'opération pêche, vous avez raison de le relever, c'est sous l'angle de l'information. Je me suis rendu compte, quelques jours avant Noël, que l'information sur cet objet-là avait été relativement sommaire. On considérait finalement que les Genevois allaient d'eux-mêmes descendre leurs sapins et les laisser

en bas de chez eux, comme d'autres déchets ménagers, le jour de la levée. Mais cela n'allait pas de soi. Nous corrigerons donc cet état de fait l'année prochaine, sous l'angle de la communication.

En revanche, sous l'aspect recyclage, valorisation du déchet et reprise de ce matériel, je peux vous assurer que nous sommes au top et que nous avons également, dans la mesure du possible, notamment dans l'administration, encouragé l'utilisation de sapins conformes au développement durable, en particulier avec la petite société lauréate du prix du développement durable en 2007. Elle procède par sapins en pots, qu'on replante, qui poussent sur l'année et qu'on récupère à la fin de l'année suivante. J'espère avoir répondu à votre question.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Ma question s'adresse au Conseil administratif et je pense plus précisément au magistrat Manuel Tornare. Elle se situe dans la série «Une administration exemplaire». Souvenez-vous, le 8 décembre dernier, lors de la procédure budgétaire, nous avons reçu des cartons d'invitation – en plastique – qui nous permettaient d'accéder aux tentes pour nous sustenter lors de la pause du soir.

Aussi me suis-je étonnée d'avoir reçu ces invitations format carte de crédit complètement plastifiées. Je me suis renseignée auprès du Secrétariat du Conseil municipal, qui m'a indiqué que ces dernières avaient été livrées telles quelles la veille, par le Service des sports. J'aimerais connaître les raisons qui ont présidé à ce choix, puisque, de toute manière, ces invitations-là sont inutilisables, contrairement à celles qu'on peut recevoir dans différents théâtres lors de l'entracte.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, vous avez raison. J'ai demandé au Service des sports que cela ne se reproduise pas à l'avenir... Cela s'est fait à l'insu de mon plein gré, comme disait un grand sportif, sans que je le sache.

M. Simon Brandt (R). Ma question s'adresse à M. Tornare et elle concerne un nettoyage de préau, en l'occurrence celui de l'école de Contamines. J'ai pu constater au mois de décembre que le préau était parfois relativement sale et, surtout, qu'une partie de la barrière de sécurité avait brûlé. Quelqu'un y a mis le feu une nuit et elle n'a pas été remplacée.

J'aimerais savoir où en est le nettoyage de ce préau et quand cette barrière sera remplacée.

Le président. Merci, Monsieur Brandt, M. Tornare vous répondra demain.

M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S). Ma question porte sur l'intérêt du Conseil administratif pour le bâtiment situé au 28, route des Franchises, pour lequel les socialistes se sont battus dans ce parlement il y a quelques années. La décision de classement de l'Etat n'est pas encore tombée, mais le propriétaire mure les fenêtres, comme certains d'entre nous ont pu le constater, ce qui met en danger l'intérêt patrimonial de cet objet. Face à la crise du logement, ce bâtiment, patrimoine du XX^e siècle unique en son genre, pourrait offrir du logement provisoire.

Le président. M. Pagani vous répondra ultérieurement.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Ma question s'adresse à M. Mugny en tant que maire et représentant du Conseil administratif dans son ensemble. Il s'agit de la lettre du 13 décembre 2007 que tous les conseillers municipaux ont reçue, et qui faisait état de la candidature à la candidature de Genève pour les Jeux olympiques d'hiver de 2018. Nous n'étions pas le 1^{er} avril et je ne m'étalerai pas sur l'abus de langage, parlant de la candidature de Genève... J'aimerais néanmoins savoir quelle est la position du Conseil administratif par rapport à ce projet de candidature à la candidature.

M. Patrice Mugny, maire. M. Jobin vous répondra ultérieurement... (*Rires.*) Pour le moment, écoutez, nous n'avons pas vraiment été consultés. La réponse est pour le moins réservée. Nous laisserons les choses avancer un peu et nous en reparlerons ultérieurement, mais nous dirons que ce n'est pas l'enthousiasme...

Le président. Affaire à suivre, donc, Monsieur le maire...

M. Pierre Rumo (AGT). Ma question porte sur l'arrêt de tram du rond-point de Plainpalais. Des travaux étaient devenus nécessaires depuis l'installation de cette verrière, créée par l'architecte Jean-Marc Lamunière dans les années 1980. C'était une des réussites de M. Ketterer, conseiller administratif, ne l'oublions pas! La salle d'attente, notamment, était en pleine déliquescence, pour ne pas dire crapoteuse, comme aime à le dire M. Tornare, et elle servait parfois de refuge pour les sans domicile fixe.

A ce jour, des travaux ont été entrepris, mais sont-ils terminés? Un projet de buvette était semble-t-il envisagé en lieu et place de cette salle d'attente, pour remplacer le Chalet suisse installé chaque année au printemps et en été. Qu'en est-il à ce sujet?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Monsieur Rumo, les travaux n'ont pas réellement commencé, ils devraient débiter au printemps. Encore faudra-t-il se mettre d'accord sur ce qu'on souhaite exactement pour cette salle d'attente, parce qu'on ne peut pas y faire n'importe quelle buvette.

En effet, nous ne pouvons pas créer une concurrence déloyale par rapport aux cafetiers qui entourent ce rond-point. En outre, l'espace est petit et l'idée serait plutôt de nous diriger vers quelque chose de léger, comme un glacier. Ce type de projet est-il viable économiquement à l'année pour la personne qui l'aurait en gérance? Nous sommes actuellement en train d'étudier cette question à la Gérance immobilière municipale et dans le département de M. Pagani, au Service des bâtiments, mais aussi en collaboration avec notre collègue M. Maudet, puisque votre question participe de l'ensemble de la problématique des installations saisonnières.

Je peux vous dire que nous sommes attentifs à ce dossier et à d'autres, d'ailleurs, qui touchent à tout le domaine des pavillons et installations saisonnières. Nous essaierons, au rond-point de Plainpalais, de mettre sur pied le meilleur projet possible, à savoir celui qui apportera un plus à l'espace pour le rendre socialement plus attractif et qui permettra à la Ville de Genève de valoriser de manière différente cet espace. Nous voulons un projet économiquement viable, parce que c'est important pour la personne qui en aura la gérance.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). J'aimerais poser la question suivante à l'ensemble du Conseil administratif. *Le Courrier*, dans son édition du 5 décembre 2007, s'est fait l'écho des travaux qui doivent être conduits au Stade de Genève pour répondre aux exigences de mise en conformité par rapport aux normes de l'Union des associations européennes de football (UEFA).

Le coût des travaux est estimé, grosso modo, à 8 millions de francs et la somme devrait être prise sur le Fonds d'équipement communal (FEC). Or le Conseil d'Etat, par la voix de Mark Muller, a annoncé qu'il allait recourir à ce fonds. Pour terminer les travaux qui seraient en cours, pourrions-nous connaître la détermination du Conseil administratif ou de la Ville sur ce dossier?

(La présidence est reprise par M. Guy Dossan, président.)

Le président. M^{me} Salerno vous répond, Madame...

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, Madame Valiquier Grecuccio, j'ai consulté brièvement mes collègues parce qu'il s'agit effectivement d'un dossier transversal qui concerne l'ensemble du Conseil administratif. Je représente le Conseil administratif au sein du FEC, mais mon collègue Manuel Tornare nous représente au sein du comité de l'Association des communes genevoises (ACG), et nous participons les uns et les autres aux assemblées générales de l'ACG.

En effet, *Le Courrier* s'en était fait l'écho, le président du FEC a averti l'Etat du préavis négatif des membres de ce fonds, à savoir que la somme serait versée à l'Etat et non à une fondation de droit privé, la Fondation Stade de Genève. Mon collègue Tornare me disait que le comité de l'ACG a préavisé également négativement, hier soir, et que cette décision a été notifiée aujourd'hui au conseiller d'Etat répondant sur ce dossier, M. Muller, et que nous aurons, le 29 janvier 2008, une assemblée générale de l'ensemble des communes consacrée à cette problématique.

Pour notre part, nous avons eu le débat au sein du Conseil administratif. Nous avons pris acte du vote populaire de 2005 sur le crédit supplémentaire de 2,5 millions de francs pour le Stade de Genève. Plus de 70% des personnes s'étaient exprimées négativement. Le Conseil administratif entend suivre la voix du peuple, à savoir respecter la loi et verser la somme due à l'Etat et non à la Fondation du Stade de Genève.

M^{me} Annina Pfund (S). Ma question concerne M. Maudet et accessoirement M. Pagani. Il me semble qu'une question similaire a déjà été posée il y a quelques mois, au sujet du parking sauvage sur la plaine de Plainpalais, vers l'avenue Henri-Dunant et la rue Vignier. Depuis l'ouverture de cette ligne de tram, les voitures se garent, surtout les soirées de week-end, là où se trouve notamment une piste cyclable et où les gens se baladent. Pour ce faire, ils empruntent le passage piéton.

Personnellement, je trouve cela extrêmement scandaleux, parce que, premièrement, l'entrée du parking de Plainpalais est à 50 mètres et, deuxièmement, c'est dangereux pour les piétons, les cyclistes, les trams. En effet, les automobilistes, souvent, ne regardent ni à gauche ni à droite, mais traversent le passage piéton comme si c'était tout à fait normal.

A l'époque, si je ne me trompe pas, la réponse consistait à dire qu'on mettrait des poteaux pour empêcher cela. Or ce n'est toujours pas fait et je pense qu'il est tout de même assez urgent de bloquer ce passage, parce que cela présente un sérieux danger, que c'est scandaleux, d'autant plus, comme je l'ai déjà dit, que l'entrée du parking est à 50 mètres. Les gens qui se rendent dans cette boîte de nuit peuvent marcher 50 mètres...

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, vous traitez effectivement d'une question qui a fait l'objet d'interpellations et d'autres questions adressées à l'un de mes prédécesseurs au cours des cinq législatures précédentes. A travers vos propos, nous comprenons implicitement que rien n'a évolué durant toutes ces années...

J'aimerais vous rassurer d'abord sur le fait que des potelets ont été installés, peut-être pas en suffisance ni au bon endroit, mais j'analyserai la situation avec mes services. Toutefois, de nombreux potelets ont été installés, notamment à la faveur d'une demande insistante d'une majorité de ce Conseil municipal à propos de la piste cyclable située en bordure de la plaine de Plainpalais.

Au début de l'été, une interpellation similaire du groupe des Verts, me semble-t-il, demandait de redoubler les contrôles par rapport au stationnement de véhicules sur les pistes cyclables, stationnement inadmissible parce qu'il reporte les cyclistes sur la zone des piétons, créant de la sorte des dangers spécifiques. A la suite de cette interpellation, je peux vous dire que le nombre d'amendes a augmenté. On a verbalisé, peut-être pas à toutes les heures du jour et de la nuit, parce que, comme vous le savez, les agents de sécurité municipaux ne travaillent pas toute la nuit, mais un effort a été fait, en particulier sur cette zone-là.

Je dois vous dire que la configuration actuelle de la plaine de Plainpalais ne permet pas de la fermer complètement. Pour deux raisons. La première, c'est que vous avez un certain nombre de marchés qui supposent l'arrivée sur la plaine des véhicules des marchands. Une certaine tolérance est donc nécessaire – même si nous sommes en train de la réduire – pour permettre également aux clients des marchés aux puces de venir charger des meubles avec leur véhicule. Vous le voyez, nous ne pouvons pas mettre des potelets partout.

La deuxième raison est assez simple: lorsque le quartier est congestionné par la circulation, la plaine doit permettre le passage très rapide de véhicules d'urgence, grâce à un couloir avec des marquages jaunes sur le sol et le libellé «Urgences».

Tout cela changera à l'horizon du début de l'année 2009. Pourquoi? A ce moment-là, nous mettrons en place le nouveau dispositif sur la plaine de Plainpa-

lais, auquel les services de M. Pagani travaillent activement, à savoir la rénovation de l'ensemble de la plaine, l'installation de canaux de drainage, le changement du revêtement et une nouvelle conception de l'empiètement sur le domaine public.

En outre, l'évacuation des voitures sera beaucoup plus radicale, si j'ose dire... Tous les véhicules de celles et ceux qui viendront profiter des marchés ou stationner dans le quartier seront transférés vers le parking de Plainpalais. Ne l'oublions pas, la Ville est actionnaire de ce parking et nous avons objectivement un intérêt économique à ce qu'il soit davantage utilisé.

Voilà ce que je peux vous répondre. Accessoirement, je vous confirme ici que je ferai renforcer les contrôles, mais je prends volontiers vos relevés des heures, des jours et des emplacements précis pour contribuer à améliorer la situation, au bénéfice des habitants de ce quartier.

M. Alexandre Wisard (Ve). Ma question concerne Artamis et elle s'adresse à M. Pagani, conseiller administratif. Divers bruits circulaient, il y a une demi-heure encore, à propos de la variante de décontamination maximaliste du site, qui se propose de recueillir à peu près une épaisseur de 7 m de terre dans des petits sachets, pour les évacuer ensuite et les incinérer.

Ma question est triple. Le montant évoqué aujourd'hui est de 50 à 60 millions de francs. M^{me} Salerno, tout à l'heure, a parlé de 90 millions de francs. Je relève qu'on part dans toutes les directions... Je suis resté pour ma part sur 50 à 60 millions de francs, c'était la version d'il y a une demi-heure.

Première question à M. Pagani: ce montant de 50 à 60 millions de francs est-il confirmé? Deuxième question: sachant que la quote-part de la Ville de Genève serait de 60% et qu'elle paierait ainsi la plus grande partie de cette décontamination, pourquoi la Ville de Genève ne pilote-t-elle pas le groupe de travail Ville-Canton-Services industriels de Genève, constitué à cet effet? C'est tout de même un petit peu curieux...

Enfin, troisième question: pourquoi les informations destinées au Conseil municipal sont-elles aussi laconiques et le Conseil administratif entend-il poursuivre dans cette opacité?

Le président. Avant de passer la parole à M. Pagani, je dirai qu'il est un peu dommage qu'on parle d'Artamis alors qu'il s'agit précisément du prochain point inscrit à notre ordre du jour et que toutes ces questions auraient pu être posées à ce moment-là. Nous sommes en train de perdre un temps fou...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'allais dire la même chose que M. le président... Je prendrai exceptionnellement la parole au début du débat pour vous répondre très précisément, pour qu'on ne fasse pas des faux procès, comme vous semblez en faire. Il n'y a pas d'opacité dans ce dossier, ni dans les autres. Je me propose donc de faire une intervention liminaire en début de débat pour vous donner les informations qui sont en notre possession. Ainsi, tout le monde sera au même niveau d'information pour cet objet.

Le président. Mesdames et Messieurs, après le tour des questions, nous n'aborderons que les urgences. Si les interventions sont courtes, nous irons jusqu'au bout des questions orales et tous ceux qui se sont inscrits pourront ainsi s'exprimer.

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Ma question s'adresse au Conseil administratif in corpore. A la fin de l'année écoulée, on a pu voir sur les panneaux d'affichage de la Ville diverses affiches avec des dessins de moutons. Sachant que différentes personnes se sont interrogées à ce propos et ayant été interpellés nous-mêmes sur ce point, le Conseil administratif peut-il nous renseigner sur le sens et l'objectif précis de cette campagne d'affichage, et sur le montant total des frais qu'elle a engendrés?

Au moment où la dette de la Ville est de plus de 1,7 milliard de francs, le Conseil administratif pense-t-il qu'une telle campagne est véritablement une priorité?

M. Patrice Mugny, maire. Il y a plusieurs questions dans votre intervention, Madame. D'abord, si ma mémoire est bonne, une motion acceptée par ce Conseil municipal – vous n'étiez évidemment pas dans cette majorité, je le comprends – demandait que nous répondions d'une certaine manière à cette campagne d'affichage de vos moutons.

Nous avons décidé, à tort ou à raison, qu'il était peut-être plus agréable de répondre sous forme ludique à cette affaire-là. Nous avons donc lancé un concours. Il y a même eu, à un moment donné, une conférence de presse au cours de laquelle les affiches que nous avons reçues ont été présentées. Une exposition a été organisée à Papiers Gras avec toutes les affiches qui répondaient à celles d'un certain parti.

Nous avons retenu deux affiches. Sur la première figure un petit mouton blanc, tout seul, dans un grand espace vert; sur la seconde, des moutons de toutes

les couleurs, qui représentent tous les cantons. C'était notre manière de répondre. Nous avons trouvé cela rigolo et nous nous sommes bien amusés.

Comme l'accord entre la Ville et la Société générale d'affichage donne gratuitement droit et accès à un certain nombre de panneaux par département municipal, tout cet affichage est donc entièrement gratuit. Voilà pour répondre à votre question sur les finances. Nous n'avons que le coût de la production des affiches à assumer. C'est, je cite de mémoire, de l'ordre de 8000 à 10 000 francs pour l'ensemble de l'opération, paiement des affiches tout compris. Mais je vous donnerai le chiffre exact demain.

Pour répondre à une certaine campagne haineuse, j'ai le sentiment que l'investissement était tout à fait productif.

M. Rémy Burri (R). Ma question s'adresse à M^{me} la conseillère administrative Salerno et elle concerne la buvette de la patinoire des Vernets, qui est fermée depuis quelques mois pour une durée indéterminée. A-t-on une idée de la date de réouverture?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Monsieur Burri, pour vous répondre tout à fait clairement, je dirai que, non, nous n'avons aucune idée de la date de réouverture. Quand je suis entrée en fonction, en juin 2007, nous avons reçu deux dossiers pour ce lieu. Un groupe était intéressé sur le papier, mais, après la visite des lieux et compte tenu des travaux à effectuer par rapport au compte qui était le sien, il a retiré son offre.

Nous avons donc ouvert une nouvelle offre publique s'agissant de la buvette. Mais les offres que nous avons reçues étaient toutes insatisfaisantes et ne remplissaient pas les conditions du cahier des charges.

Aujourd'hui, nous sommes face à une difficulté, liée notamment à la reprise de l'inventaire du précédent utilisateur du lieu, à savoir Télérestaurant. Nous essaierons de faire au mieux pour débloquer ce dossier, mais le lieu est spécial. Les prérequis pour l'utiliser sont à la hauteur de la mission, qui consiste à faire vivre une installation sportive de haut niveau, qui accueille un nombreux public. A ce jour, personne ne s'est présenté à nos services avec un dossier solide pour cet espace-là – hormis en juin 2007, mais le groupe s'est retiré.

Nous le regrettons, nous faisons au mieux, étant tout à fait conscients de l'importance d'un lieu ouvert apte à fournir des boissons et de la nourriture de qualité aux utilisateurs et utilisatrices du complexe sportif des Vernets.

M^{me} Martine Sumi (S). Ma question s'adresse à M. le maire. Sachant que le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est un musée privé situé sur le territoire de notre commune, et ayant dû malheureusement constater une énième fois que le Café Dunant, espace de consultation multimédia – qui propose justement la découverte du Mouvement international de la Croix-Rouge de manière interactive et ludique – était fermé et sans aucune possibilité de tirer une boisson chaude à un quelconque automate, je vous demande, Monsieur le maire, s'il serait dans l'ordre du possible que la Ville suggère aux musées situés sur son territoire et qui disposent déjà de cafétérias que ces lieux de détente soient ouverts selon les mêmes horaires que les musées eux-mêmes.

Je vous fais cette requête non pas pour moi, parce que, habitant la ville de Genève, je peux me faire un thé en rentrant à la maison avec ma famille. Mais je visite souvent le Musée de la Croix-Rouge et, lorsque j'y étais pour cette énième fois, le 29 décembre 2007, j'étais loin d'être la seule à regretter ce manque de convivialité dans la toujours austère Genève. Pas loin de 200 jeunes venus de toute l'Europe visitaient le musée au même moment et on peut les estimer encore beaucoup plus nombreux pendant toute la période où ils étaient à Genève, c'est-à-dire du 28 décembre 2007 au 1^{er} janvier 2008.

J'ai trouvé carrément pingre d'encaisser des entrées, même si elles étaient à prix spécial de groupe, et de ne pas être fichu de leur servir un thé, un en-cas, un sandwich, une salade. J'ai exprimé mon étonnement à la billetterie et au shop et j'ai appris ainsi que le personnel serait ravi que je porte à votre connaissance mon interrogation initiale, puisqu'il souffre aussi de ce manque d'heures d'ouverture de la cafétéria et qu'il ne peut que rarement s'y restaurer.

Alors voilà, c'est au nom des 40 000 jeunes venus de toute l'Europe qui ont sillonné notre ville et notre canton, et au nom du personnel du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, que je vous pose la même question: que peut faire la Ville pour élargir sérieusement les heures d'ouverture du Café Dunant?

M. Patrice Mugny, maire. Madame la conseillère municipale, la Ville ne peut faire qu'une chose: prendre le paquet que vous venez de lui remettre, l'emballer un peu différemment et l'envoyer à la Croix-Rouge en lui disant que nous avons été saisis d'une question, en insistant peut-être sur l'intérêt de la question, et attendre la réponse.

Je n'ai pas vécu ce que vous décrivez, mais je vous ai entendue, et c'est certes regrettable. A vrai dire, il n'y aura pas de réponse avant un moment, mais la question sera posée par lettre à M. Mayou, le directeur du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Evidemment, il reste totalement maî-

tre chez lui, vous l'avez très bien souligné, puisqu'il ne s'agit pas d'un musée de la Ville de Genève. Mais, dès que j'aurai la réponse, je vous promets que je vous en ferai part.

Le président. Je demande aux deux derniers intervenants de poser des questions courtes...

M. Grégory Baud (R). Ma question s'adresse à M. Tornare et elle concerne la crèche Bertrand, l'espace de vie infantine de Bertrand, qui, en cette saison humide, présente à l'entrée, sur le parvis couvert ajouté au bâtiment ancien, une surface de pierre lisse extrêmement glissante. J'aimerais savoir si ses services sont au courant de cet état de fait, qui m'a été rapporté par plusieurs parents. J'en ai moi-même fait la douloureuse expérience: sans poussette, j'aurais chuté lourdement...

Cette pierre, une sorte de granit poli, est vraiment très glissante. J'aimerais savoir si vous comptez faire quelque chose pour rendre ce lieu un peu moins dangereux, notamment pour les parents, mais aussi pour les enfants, qui arrivent en courant à la crèche, tellement ils sont contents de rejoindre ce lieu magnifique!

Le président. M. Tornare me dit qu'il va faire une enquête sur les *rolling stones*... (Rires.)

M^{me} Danièle Magnin (L). Je voulais rebondir sur la question de M. Rumo relative à l'aménagement du rond-point de Plainpalais. J'attendais le tram, il y a quelques jours, et je me suis aperçue que des dames d'un certain âge voulaient s'asseoir sur un banc dépourvu de dossier. Ma question est: pourquoi ces bancs n'ont-ils pas de dossier et peut-on les en munir, afin qu'ils servent à la population dans son ensemble?

Le président. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement.

Nous passons aux urgences. La première motion d'ordre émane du groupe socialiste, qui demande que la motion M-711: «Prévention de la délinquance des mineurs: non à l'alcool!», inscrite à notre ordre du jour, soit traitée au cours de cette session. Je passe la parole à un représentant du groupe socialiste...

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Notre motion d'ordre est toute simple. Elle vient du fait que la motion M-711 concerne une action de prévention de la délinquance des mineurs, notamment face à l'alcool, et qu'elle contient des invites relatives aux actions qui pourraient être entreprises, ou qui ont déjà été entreprises en matière de prévention, notamment pour l'Eurofoot 2008.

Compte tenu de notre ordre du jour particulièrement chargé, nous pensons que si cette motion devait être étudiée et avoir une quelconque pertinence, il conviendrait que le Conseil municipal se prononce durant cette session. Raison pour laquelle nous avons déposé cette motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à l'unanimité (61 voix).

Le président. Il en sera donc fait selon vos désirs et nous traiterons cette motion M-711 au cours de cette session.

Nous passons à la motion d'ordre visant à inscrire à notre ordre du jour la motion M-760: «Un écoquartier Artamis sur un site totalement décontaminé!», et de la lier au traitement de la motion M-742. Je passe la parole à l'un des motionnaires pour s'exprimer sur l'urgence.

M. Simon Brandt (R). Cette motion, nous la voulons complémentaire à la motion de base Artamis, quelle qu'elle soit. Que demandons-nous? De s'assurer que la dépollution et la décontamination seront totales et que l'on fera des aménagements.

Peu importe la variante qui sera retenue, mais nous voulons simplement être sûrs que l'aménagement de ce site répondra à des critères de développement durable qui, je le sais, sont chers à la partie Alternative de cette salle. Nous demandons l'urgence et de joindre cette motion à celle de base, la motion M-742, afin de tenir un débat complet sur Artamis.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Cette motion M-760, pour nous, n'est pas vraiment urgente. En effet, deux de ses invites sont déjà complètement inutiles: s'agissant d'assurer une dépollution du site, merci d'enfoncer les portes ouvertes...

Le président. Ça fait moins mal, Madame la conseillère municipale, disait un ancien conseiller municipal devenu conseiller administratif... (*Rires.*)

M^{me} Sarah Klopmann. Effectivement! Donc, s'agissant de la dépollution, on est heureusement déjà en train d'y réfléchir.

Ensuite, on nous demande d'aménager un écoquartier, ce qui est une bonne chose aussi, mais nous l'avons déjà voté et accepté dans ce Conseil municipal. Je pense ensuite que le Conseil administratif n'est pas complètement stupide et qu'il saura s'inspirer de son voyage du mois de janvier 2008.

Pour les logements à construire, nous pourrions considérer que le fait de choisir les futurs habitants du site n'est urgent que dans la mesure où ils seraient associés à tout le processus de réflexion actuelle sur le réaménagement. Mais, malheureusement, ce n'est apparemment pas ce qui est en train de se faire et c'est très dommage. Nous n'avons donc pas besoin de dire déjà maintenant que nous voulons absolument mettre des riches sur ce site.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je ne comprends pas tellement la réaction de notre préopinante préférée, mais je pense qu'Artamis étant de toute façon à l'ordre du jour nous avons intérêt à lier tous ces objets. A l'évidence, cela va de soi. Traitons d'Artamis ce soir! Et si nous voulons traiter d'Artamis, traitons également des motions qui viennent d'être déposées!

M. Thierry Piguet (S). Nous soutiendrons l'urgence, même si nous constatons qu'en fait les trois invites de la motion M-760 figurent déjà dans la motion M-742 sur Artamis, que nous avons déposée en novembre 2007, laquelle va beaucoup plus loin. Mais c'est l'occasion de lier ces motions, y compris la suivante, la préjudicielle, afin, comme disait le préopinant, de pouvoir en parler et de savoir où nous les renvoyons – si nous les renvoyons.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Ecoutez, Monsieur le président, je m'étonne de la lecture que fait la nouvelle cheffe de groupe des Verts de cette motion urgente M-760. Je crois que le problème de la décontamination totale est abordé ici pour la première fois. Je m'étonne que les Verts n'estiment pas ce problème urgent et je pense que, contrairement à ce qu'ils indiquent, il est urgent de voter cette motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 46 oui contre 22 non (1 abstention).

Le président. Cette motion M-760 sera donc discutée simultanément à la motion M-742.

Nous parlons maintenant de la motion M-761 intitulée: «Artamis, plus jamais ça!» et préjudicielle à la motion M-742. Je passe la parole à l'un des motionnaires.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Monsieur le président, je pense que vous m'interrogez uniquement sur la préjudicialité de la motion M-761. A cet égard, je relève qu'elle est effectivement préjudicielle, car elle tient compte de la réalité de ce que tous les habitants de ce quartier ont dû subir depuis de très nombreuses années. Contrairement à la motion M-742 déposée par les socialistes et A gauche toute!, qui, elle, ne se réfère qu'au dogme et à la théorie.

Il ne faut pas oublier les très nombreuses nuisances que cette zone a créées, les très nombreuses pétitions lancées par l'ensemble des habitants, et je crois qu'il ne serait pas normal de traiter de la question d'Artamis sans rappeler cette situation-là, sans rappeler la paresse des autorités, qui n'ont jamais cru bon de devoir intervenir. Ce que je souhaiterais aujourd'hui, c'est que la même virulence de certains contre le non-respect de la loi par les automobilistes s'applique à ceux qui, dans certains quartiers, ne respectent ni la loi ni les habitants.

En outre, il est quand même pour le moins étonnant que, sans qu'aucune convention n'ait été signée, ce site ait été occupé aussi longtemps et ait créé autant d'inconvénients pour tout le voisinage.

Le président. Je rappelle qu'une motion préjudicielle ne remplace pas forcément l'objet principal. Je vous lis l'article 51 du règlement du Conseil municipal, qui n'est pas toujours très clair: «La motion préjudicielle est une motion se rapportant à un objet figurant à l'ordre du jour; elle a pour but de résoudre au préalable un point particulier lié au traitement de la proposition principale.» Cela ne veut pas forcément dire qu'elle la remplace.

Je donne la parole à un membre par parti pour s'exprimer sur la préjudicialité.

M^{me} Catherine Gaillard (AGT). Justement, sur cette notion de préjudicialité, on se demande quel élément le Parti libéral a envie de traiter en préambule à la motion M-742 qui suit. En fait, d'après les invites, ce qui nous semble élémentaire à comprendre dans cette motion, c'est qu'il s'agit une fois de plus de désigner une population qui serait sale, bruyante et qui générerait de l'insécurité.

C'est un point récurrent chez les libéraux. Tout ce qui est quelque peu alternatif, tout ce qui n'est pas immédiatement rentable, tout ce qui s'adresse à une

population qui n'a pas envie d'une Genève aseptisée est naturellement désigné d'emblée comme étant objet de nuisances. Vous nous parlez de pétitions qui sont signées... Connaissez-vous le nombre de pétitions signées contre les forains qui s'installent pour les Fêtes de Genève? (*Protestations.*) Ou le nombre de pétitions signées contre le Stade de Genève ou les manifestations à Plainpalais?

Le président. On parle de la préjudicialité, Madame la conseillère municipale...

M^{me} Catherine Gaillard. Eh bien, justement, je vous le dis: ce n'est pas une motion préjudicielle, c'est une attaque de plus contre des zones que l'on qualifie de zones de non-droit et qui sont en fait des zones de vie, même si ça vous déplaît.

Nous refuserons donc cette motion préjudicielle. (*Applaudissements.*)

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Merci, Monsieur le président, de nous avoir relu ce qu'est une motion préjudicielle. Une motion préjudicielle doit donc régler un point particulier lié à un objet à l'ordre du jour. Or, pour nous, celle-ci ne règle rien, c'est juste une façon de fausser le débat qui va suivre et de dire que vous êtes contre la motion M-742.

Certes, nous le savons, vous le direz pendant le débat, mais pour nous cela ne règle absolument aucun point de la motion. Vous dites: «Artamis, plus jamais ça!» Nous, nous disons: «Artamis, oui, encore et toujours!» Mais là, ce n'est pas préjudiciel.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien souhaite que nous parvenions vraiment à développer des logements dans la cohérence, mais aussi dans la concordance entre toutes les populations d'un quartier. Or, comme l'a dit M^{me} Fontanet, nous savons que ce quartier a généré pas mal de problèmes auprès des habitants et nous aimerions que cela ne se reproduise pas à l'avenir. Pour cette raison, nous vous invitons à voter la préjudicialité de cette motion, comme nous le ferons nous-mêmes. Suivez notre exemple et nous mettrons les citoyens ensemble!

M. Thierry Piguet (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, nous ne comprenons pas non plus la préjudicialité de cette motion,

puisqu'elle ne résout pas une problématique préalable à la motion M-742, qui avait été déposée, je le rappelle, en urgence, et que nous n'avons pas pu traiter à la session des 27 et 28 novembre 2007. Elle serait certainement déjà, à l'heure actuelle, dans une commission, si elle avait pu être traitée. Monsieur Barbey – vous transmettez, Monsieur le président – vous aviez peut-être raison, en novembre 2007, de vouloir continuer le débat à minuit et demi. En l'état, nous ne comprenons pas du tout pourquoi cette motion M-761 serait préjudicielle. Elle reprend quelques points que nous venons de voir à l'instant dans la motion M-760. Vous avez donc toutes les invites nécessaires pour pouvoir en discuter en commission. Nous refuserons la préjudicialité de la motion M-761.

M. Simon Brandt (R). Le groupe radical votera la préjudicialité. Je vais vous dire pourquoi. Cette motion ne vise pas, contrairement à ce que certains disent, à opposer des classes de population, elle vise à mettre tout le monde d'accord. Tous égaux devant la loi! (*Exclamations.*) Il n'y a pas des gens qui ont le droit de la violer en toute impunité et des riverains qui subissent quantité de nuisances et qui se voient répondre à longueur de journée: «Ah, c'est une zone spéciale, on ne peut rien faire pour vous...»

Quand j'entends qu'Artamis est un lieu plein de vie, mais de quelle vie parle-t-on? Nous lisons dans la *Tribune de Genève* du jour qu'une jeune fille sortant d'Artamis a été violée... (*Exclamations.*) Mesdames et Messieurs, si ça, c'est un lieu de vie, ce n'est pas le lieu de vie que nous voulons à droite! (*Applaudissements.*)

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux... (*Brouhaha.*) Si je pouvais avoir votre attention quelques instants, j'apprécierais...

Le président. S'il vous plaît, un peu de silence, nous arrivons à la pause, si vous voulez bien écouter le dernier orateur!

M. Jacques Hämmerli. Je dirai simplement qu'un groupe de personnes s'est installé en un lieu qui n'était pas fait pour cela, et sans autorisation... (*Protestations.*) Et lorsqu'il s'agit de rendre ce lieu habitable et d'y construire des logements en pensant à l'ensemble de la population, qui souffre de la pénurie d'habitations, le lobby de la marginalité cherche à privilégier ce groupe au détriment des habitants de notre ville. Nous soutiendrons cette motion préjudicielle. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, la préjudicialité de la motion M-761 est refusée par 38 non contre 32 oui.

Le président. Cette motion passera donc dans le cours normal de notre ordre du jour.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

Le président. Nous reprenons nos débats à 20 h 30 avec la motion M-742 et la motion urgente M-760. Bon appétit!

Séance levée à 18 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3514
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3519
3. Prestation de serment de M. Patrick Baud-Lavigne, remplaçant M. Jean-Charles Rielle, conseiller municipal démissionnaire, et de M ^{me} Christiane Olivier, remplaçant M. David Metzger, conseiller municipal démissionnaire	3523
4. Election du-de la premier-ère vice-président-e du Conseil municipal, en remplacement de M. Jean-Charles Rielle, démissionnaire	3523
5. Election d'un-e secrétaire du bureau du Conseil municipal, en remplacement de M ^{me} Sarah Klopmann, démissionnaire	3526
6. Election d'un-e représentant-e du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, en remplacement de M. Jean-Pierre Oberholzer, démissionnaire (statuts de la fondation du 23 février 2004, art. 8) (RCM, art. 129, lettre B)	3528
7. Questions orales	3529
8. Propositions des conseillers municipaux	3553
9. Interpellations	3553
10. Questions écrites	3553

La mémorialiste:
Marguerite Conus